**Plan d’action en accessibilité
 universelle 2020-2022**

**Incluant un bilan 2020**

Saint-Lambert



**PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ**

Véritable petit paradis de verdure où la forêt urbaine est à l'honneur, Saint-Lambert propose un milieu de vie propice à l'épanouissement des personnes et des familles dans un décor enchanteur. Grâce au cachet particulier de chacun de ses quartiers, Saint-Lambert offre un choix de styles de vie convenant à tous les goûts et répondant aux attentes les plus variées en matière d'habitation.

Saint-Lambert est une ville mature et son développement évolue peu, principalement à cause de la rareté des terrains disponibles. Ville essentiellement résidentielle, les immeubles d’habitations représentent 95 % de tous les immeubles du territoire et se composent à 57 % de résidences unifamiliales.

La municipalité propose à ses résidents de nombreux parcs et des installations municipales modernes, dont son centre de loisirs construit en 2011. Une offre variée d’activités et d’événements culturels, sportifs et communautaires contribue à enrichir le milieu de vie. Sa bibliothèque est également l'une des plus achalandées au Québec. Son centre multifonctionnel permet d’accueillir au cœur de la ville autant des expositions, des spectacles, des cocktails que des concerts. La vie communautaire est dynamique et contribue directement au mieux-être de la population. De très nombreux organismes bénévoles œuvrent dans les domaines des loisirs, de la culture et de l'aide aux personnes, venant complémenter l'action des institutions publiques et gouvernementales.

**PORTRAIT DES SECTEURS D’ACTIVITÉS ET RÔLES DES DIRECTIONS**

**Direction générale**

La direction générale, sous l’autorité du conseil municipal, assure donc le bon fonctionnement des activités administratives et de gestion de la Ville. Ainsi, elle planifie, organise, dirige et accroît la performance de l’appareil municipal, tout en assurant au maire et au conseil municipal un soutien constant dans la conduite des affaires municipales. Les principales tâches du directeur général consistent donc à :

* Superviser et coordonner les activités de tous les services municipaux, conformément aux priorités déterminées par le conseil municipal;
* Définir avec le conseil municipal la mise en place des processus d’amélioration continue;
* Établir des liens étroits et entretenir d’excellentes relations avec l’ensemble des intervenants internes et externes.

**Direction des ressources humaines et des communications**

Cette direction est responsable du développement et de l’implantation des ressources humaines au service de la municipalité. Ses principaux mandats consistent à :

* Assurer la planification et le recrutement de la main-d’œuvre;
* Concevoir et implanter des politiques;
* Développer et implanter des stratégies de relations du travail;
* Administrer la rémunération et les avantages sociaux;
* Élaborer des programmes de prévention de la santé et la sécurité au travail;
* Planifier le développement organisationnel (formation, développement de carrière, gestion de la performance, etc.);
* Chapeauter la [Division des communications](https://www.saint-lambert.ca/fr/bottins/division-des-communications).

**Direction des travaux publics**

La Direction des travaux publics veille à l’entretien et à la pérennité des biens municipaux et assure des services essentiels à la population, ce qui lui vaut également à être appelé à intervenir en cas d’appel d’urgence. Cette direction veille également au développement durable de la municipalité en assurant une saine gestion de l’eau, des matières résiduelles, des espaces verts, de la mobilité durable, de l’efficacité énergétique et des gaz à effet de serre.

**Direction des finances**

La Direction des finances a la responsabilité de gérer et de contrôler les ressources financières de la municipalité, conformément aux normes comptables, lois en vigueur et politiques du conseil municipal. Ses principaux mandats consistent à :

* Assurer le contrôle budgétaire et gérer la dette;
* Percevoir les taxes municipales et autres recettes;
* Procéder aux paiements des biens et services obtenus des fournisseurs de la municipalité;
* Administrer le paiement des salaires et des avantages sociaux;
* Gérer l’informatique;
* Produire les états financiers internes et les différents rapports demandés par le ministère des Affaires municipales et de l’habitation.

**Direction du greffe**

La Direction du greffe est responsable du secrétariat du conseil municipal et de la gestion des affaires juridiques de la ville, suivant la [Loi sur les cités et villes](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_19/C19.html). Ses principaux mandats consistent à :

* Rédiger la documentation nécessaire à la tenue des séances du conseil municipal et tous les avis officiels de la ville;
* Coordonner et préparer des documents légaux et des contrats;
* Administrer la gestion documentaire et les archives;
* Appliquer la *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
* Gérer les réclamations et poursuites intentées par ou contre la Ville;
* Préparer et s’assurer de la mise en vigueur des règlements.

**Direction de la culture et des loisirs**

La Direction de la culture et des loisirs doit planifier, diriger, coordonner, contrôler les ressources et les activités de la direction et orienter le Conseil dans les décisions relatives aux enjeux du loisir. Le directeur de la culture, des loisirs et de la vie communautaire assiste et conseille la direction générale sur toute question concernant les activités de la culture et les arts, les activités de loisirs comprenant le physique et le sport, le plein air, la vie communautaire impliquant la vie sociale et de quartier.

**Direction du génie, de l’urbanisme et de l’environnement**

La Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement doit planifier, diriger, coordonner, contrôler les ressources et les activités techniques et orienter le Conseil dans les décisions relatives aux enjeux liés au territoire. Le directeur du génie, de l'urbanisme et de l'environnement assiste et conseille la direction générale sur toute question concernant les activités techniques comprenant le génie, l'urbanisme et l'environnement. **Comités de travail**

Les efforts de l’organisation à l’égard de ce plan ne s’arrêtent pas à sa simple production. De manière à assurer le suivi de ce plan d’action et d’évaluer l’atteinte des objectifs, la Ville de Saint-Lambert sera appuyée par le comité de direction et un comité de travail. Ce comité de gestionnaires, formé des différentes directions de la Ville, se rencontre de façon bimensuelle. Le comité de direction fera le bilan de l’avancement des travaux et mettra à jour le plan d’action deux fois par année. De plus, ce comité pourra déterminer l'échéancier approprié et planifier la mise en œuvre des mesures visant la réduction des obstacles, à court (1 an), moyen (3 ans) et long (5 ans) terme.

**Composition du comité de direction :**

* + - Georges Pichet, directeur général
		- Sara Brunelle, adjointe à la direction générale
		- Melissa Mercure, directrice des ressources humaines et des communications
		- Éric Painchaud, directeur du génie, de l’urbanisme et de l’environnement
		- Ronald Laurin, directeur des travaux publics
		- Martin Latulippe, directeur de la culture et des loisirs
		- Cassandra Comin Bergonzi, directrice du greffe
		- Maxime Marquis, directeur des finances

**Chefs de division:**

* + - Marie-Hélène Bohémier, chef de division de la bibliothèque (Remplacement : Élizabeth Jacques)
		- Catherine Langevin, chef de division des communications
		- Marie-Eve Ferland, chef de division de l’environnement
		- Josée Véronneau, chef de division des arts et de la culture
		- Éric Carignan, chef de division des loisirs et de la vie communautaire
		- Dominique-Anne Soucie, chef de division de l’aquatique et de la jeunesse
		- Stéphanie Fournier, chef de division de l’approvisionnement et des projets spéciaux
		- Francis Blondeau, chef du service de la comptabilité et trésorier adjoint

**Responsabilités du comité de direction**

* + - S’approprier les objectifs du plan d’action et ses mesures
		- Atteindre les objectifs selon les échéanciers
		- Réfléchir et proposer des actions et des initiatives
		- Entretenir un lien direct avec le coordonnateur du plan

**Comité de travail :**

Dans le cadre de son plan d’action 2012, la Ville avait comme objectif de se doter d’un comité consultatif afin de décloisonner sa démarche et recevoir les commentaires face à son plan d’action. Ce comité consultatif est toujours présent et assure un mécanisme d'échange et de consultation et de concertation avec la Ville au cours des prochaines mises à jour.

**Composition du comité consultatif :**

* + - Nadia Beauregard, Responsable communautaire et aînés, ville de Saint-Lambert
		- Mélissa Guitard, conseillère à la mise en œuvre de la Loi, Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
		- Isabelle Poulet, Association de la Rive-Sud pour la déficience intellectuelle (ARSDI)
		- Lyne Simard, Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)
		- Richard Saulnier, Logis des Aulniers, Sociétés canadiennes de la sclérose en plaques (SCSP)
		- Brigitte Marcotte, Conseillère municipale de Saint-Lambert
		- Nadine Geneviève Desjardins, CISSS de la Montérégie- Centre, RLS de Champlain
		- Pierre Nadeau, Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)
		- Christiane Lerhe, Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)
		- Gilles Corbeil, Institut Nazareth et Louis-Braille
		- Martin Morin, Association des usagers du transport adapté de Longueuil (Autal)
		- Julie Surprenant, Association des usagers du transport adapté de Longueuil (Autal)
		- Andrée Morissette, CISSS de la Montérégie-Ouest, centre de réadaptation en déficience physique
		- France Poulin, citoyenne

**Responsabilités du comité consultatif :**

* + - Transmettre des expériences de vie et sensibiliser l’administration municipale
		- Aider à définir les besoins et déterminer les obstacles
		- Proposer des objectifs et des mesures
		- Participer à la prise en charge citoyenne
		- Informer le comité des outils disponibles quant à l'accessibilité universelle pour le milieu municipal

# AXE ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE

**OBJECTIF : S’ASSURER DE L’ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES ET DES INFRASTRCUTURES AFIN QUE TOUS LES CITOYENS PUISSENT S’Y DÉPLACER SANS CONTRAINTES SUPPLÉMENTAIRES D’ACCESSIBILITÉ, DE TEMPS ET DE COÛT, ET CE, PEU IMPORTE LE LIEU ET LES MOYENS UTILISÉS**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Obstacles** | **Mesures** | **Indicateurs** | **Responsables et collaborateurs** | **Échéanciers** | **Bilan 2020** |
| Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu’il y de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements. | Priorisation du déneigement aux intersections, aux arrêts d’autobus et aux espaces de stationnements réservés des installations publiques (A-3) | Aucune plainte | Direction des travaux publics  | 2020, 2021, 2022 | Réalisé hiver 2020 |
| Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu’il y de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements. | Priorisation du déneigement des trottoirs à l’intersection Argyle / Desaulniers ainsi que le stationnement. | Les trottoirs à l’intersection Argyle / Desaulniers ainsi que le stationnement ont été priorisés | Direction des travaux publics  | 2020, 2021, 2022 | Réalisé hiver 2020 |
| Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu’il y de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements. | Revoir les processus de la procédure de déneigement aux intersections (descente de trottoir). | Le processus a été revu et les déneigeurs ont été formés | Direction des travaux publics  | 2020, 2021, 2022 | Réalisé en 2020Formation : novembre 2020, à la réunion de démarrage. Rappel au cours de l’hiver. |
| Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu’il y de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements. | Organiser une réunion de sensibilisation des entrepreneurs et des employés réalisant le déneigement | Formation offerte aux employés | Direction des travaux publics  | 2020, 2021, 2022 | Réalisé en 2020Formation : novembre 2020, à la réunion de démarrage. Rappel au cours de l’hiver |
| La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l’accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées. | Mettre un bouton poussoir pour ouverture automatique à la bibliothèque rue Mercille et au CDL rue Lespérance. (A-1) | Le bouton-poussoir est installé et fonctionnel | Direction des travaux publicsDivision de la bibliothèque  | 2020, 2021, 2022 | Réalisé en 2020 |
| La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l’accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées. | Réaménager les espaces entre certaines rangées dans la bibliothèque municipale pour qu’une personne en chaise roulante puisse circuler librement. | La bibliothèque a été réaménagée en prenant en compte l’accessibilité universelle. | Division de la bibliothèque | 2022 |  |
| La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l’accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées. | Formation du contremaître à l’identification des besoins en matière d’accessibilité universelle | Formation offerte au contremaître | Direction des travaux publics  | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021Le projet d’inventaire par la GMAO a été reporté attribuable à la Covid-19 et le manque de ressources. |
| Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires. | Poursuivre les réparations sur les trottoirs et la voie publique afin d’éliminer les obstacles aux déplacements des personnes handicapées. | Plusieurs endroits dans la ville ont subi des réparation (budget de ± 320 000$ annuellement) | Direction du génie, de l’urbanisme et de l’environnement  | 2020, 2021, 2022 | Réalisé en 2020 |
| Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires. | Poursuivre les réparations sur les trottoirs et la voie publique afin d’éliminer les obstacles aux déplacements des personnes handicapées. | Consulter la collection des Normes - Ouvrages routiers, produits par le ministère des Transports du Québec et le recueil Vers des parcours sans obstacle, de l’Office avant de débuter les travaux. | Direction des travaux publics Direction du génie, de l’urbanisme et de l’environnement | 2020, 2021, 2022 | Réalisé en 2020 |
| Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires. | Tenir compte des besoins liés à l’accessibilité universelle aux arrêts d’autobus | Nombre d’arrêts d’autobus accessibles à Saint-Lambert et cibles | Direction du génie, de l’urbanisme et de l’environnement  | 2020, 2021, 2022 | Réalisé en 2020Programme annuel de mise aux normes en collaboration avec le RTL |
| Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires. | Ajouter des plaques podotactiles à certains endroits  | Coin Victoria et Désaulnier, coin Elm et Victoria) | Direction du génie, de l’urbanisme et de l’environnement | 2020, 2021, 2022 | Réalisé en 2020 Installation sur 6 intersections (Riverside). |
| Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires. | Mise à niveau de plusieurs bateaux pavés en abaissant les trottoirs aux intersections et traverses piétonnières par année (A-3). | Plusieurs endroits dans la ville | Direction du génie, de l’urbanisme et de l’environnement | 2020, 2021, 2022 | Réalisé en 2020 |
| La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l’accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées. | Inclure une évaluation de l’accessibilité universelle lors des nouvelles constructions ou des rénovations des bâtiments municipaux (ex : hôtel de ville) (A-1). | Accessibilité universelle prise en compte dans les projets de réfection des bâtiments municipaux. | Direction du génie, de l’urbanisme et de l’environnement | 2020, 2021, 2022 | Réalisé en 2020 |
| La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l’accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées. | Inclure une portion sur l’accessibilité universelle dans les devis | Un paragraphe est réservé à l’accessibilité universelle dans les devis. | Ensemble des directions | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |
| La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l’accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées. | Effectuer au moins une tournée par année des intersections et bâtiments en compagnie de l’INLB pour relever les obstacles (inspection et recommandation) | Rencontres avec l’INLB pour différents projets de réfection de parcs municipaux et projets d’infrastructures majeures | Direction du génie, de l’urbanisme et de l’environnement | 2020, 2021, 2022 | En continu Selon le type de travaux projetés |
| La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l’accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées. | Vérifier si la Coulée verte est accessible pour tous. Sinon, évaluer ce qu’il faut améliorer. | La Coulée verte est 100% accessible à tous. | Direction du génie, de l’urbanisme et de l’environnement | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |

# AXE PROGRAMMES, SERVICES ET MESURES D’ADAPTATION/ACCOMMODEMENT

**OBJECTIF : S’ASSURER DE L’ACCÈS AUX PROGRAMMES ET AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ À TOUS LES CITOYENS,**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Obstacles** | **Mesures** | **Indicateurs** | **Responsables et collaborateurs** | **Échéanciers** | **Bilan 2020** |
| Les bureaux de vote ne sont pas tous accessibles pour les personnes à mobilité réduite. | S’assurer que les bureaux de vote désignés soient accessibles lors des élections. | 100 % des bureaux de vote étaient accessibles lors des élections du XX | Greffe | 2020, 2021, 2022 | Reporté en novembre 2021 |
| Il est difficile pour les personnes handicapées de voter | S’assurer que les bureaux de vote disposent tous d’un gabarit pour les personnes ayant une incapacité visuelle | 100 % des bureaux de vote sont équipés de cet outil. | Greffe | 2020, 2021, 2022 | Reporté en novembre 2021 |

# Axe LOISIRS, SPORTS, TOURISME ET CULTURE

**OBJECTIF : ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS, DE SPORTS, DE TOURISME ET DE CULTURE**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Obstacles** | **Mesures** | **Indicateurs** | **Responsables et collaborateurs** | **Échéanciers** | **Bilan 2020** |
| Méconnaissance des activités offertes aux personnes handicapées et à leurs accompagnateurs | Faire la promotion de la Carte d'accompagnement loisir (CAL) dans l’infolettre. | Date et outil dans laquelle a été faite la promotion | Division des communicationsDirection de la culture et des loisirs | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |
| Les événements extérieurs organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l’ensemble des besoins de ses citoyens handicapés. | Prévoir des espaces de stationnement réservés et/ou un débarcadère, des corridors de circulation, des toilettes adaptées et de la signalisation adéquate lors des événements organisés par la ville et informer le public. | L’ensemble de ces mesures auront été mises en place lors dans les parcs. | Direction des travaux publicsDirection de la culture et des loisirs | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |
| Les événements intérieurs organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l’ensemble des besoins de ses citoyens handicapés. | Prévoir des espaces de stationnement réservés et/ou un débarcadère, des corridors de circulation, des toilettes adaptées et de la signalisation adéquate lors des événements organisés par la ville et informer le public. | L’ensemble de ces mesures auront été mises en place au Centre Multifonctionnel (81 Hooper) | Division Arts/Culture | 2020, 2021, 2022 | Réalisé en 2020 |
| Les événements organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l’ensemble des besoins de ses citoyens handicapés. | Protéger les fils à l’aide d’un dos d’âne moins élevé. | Les fils ont été protégés à tous les événements | Direction de la culture et des loisirs | 2020, 2021, 2022 | Réalisés en 2020 |
| Les événements organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l’ensemble des besoins de ses citoyens handicapés. | Prévoir un bénévole accompagnateur au Marché fermier pour guider les personnes handicapées entre les différents kiosques | Bénévole et accompagnateur identifiés et disponibles | Direction de la culture et des loisirs | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |
| Les événements organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l’ensemble des besoins de ses citoyens handicapés. | Mettre en place au moins une zone réservée aux personnes ayant une limitation fonctionnelle pour garantir la sécurité et une belle expérience de spectacle. | La zone a été mise en place | Division Arts et culture | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |
| Déficience au niveau de la diffusion de l’information avant les événements organisés par la municipalité. | Publier un plan du site événementiel dans l’infolettre et sur le site internet de la ville de Saint-Lambert. | Adresse web où consulter le plan : <https://www.saint-lambert.ca> | Division Arts et cultureDivision des communications | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |
| Déficience au niveau de la diffusion de l’information avant les événements organisés par la municipalité. | Consulter le Guide Keroule et le guide INLB pour se conformer aux règles. | <http://www.keroul.qc.ca/section/19-guide-le-plein-air-pour-tous.html><https://extranet.inlb.qc.ca/adaptation-de-linformation-aims/>  | Direction de la culture et des loisirs | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |
| Déficience au niveau de la diffusion de l’information avant les événements organisés par la municipalité. | Aviser le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain, le RAAMM, des rues fermées lorsqu’il y a des fêtes de quartier et la fête des voisins. | Dates où le regroupement a été avisé. Un document avec les directives a été acheminé au RAAMM (format Word sans logo et sans tableau). | Division Arts et culture | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |
| Les équipements sportifs dans les parcs ne sont pas tous adaptés pour les personnes handicapées. | Aménager un circuit d’entrainement accessible pour tous au parc Préville. | Le circuit sera installé | Division des loisirs et de la vie communautaire | 2022(En attente du plan directeur des parcs : juillet 2021) |  |
| Les modules dans les parcs ne sont pas tous adaptés pour les personnes handicapées. | Réaménager le parc Union avec des modules de jeux inclusifs. | Les travaux débuteront à l’automne 2022 | Division des loisirs et de la vie communautaire | 2022 |  |
| Les modules dans les parcs ne sont pas tous adaptés pour les personnes handicapées. | Rénover le parc Logan en prenant en compte l’accessibilité universelle (Thématique : Espace) | Les travaux débuteront au printemps 2022 | Division des loisirs et de la vie communautaire | 2022 |  |
| Les installations dans les parcs ne sont pas toutes adaptées pour les personnes handicapées. | Prendre en compte les mesures d’accessibilités universelles lors de la revitalisation des parcs Lorne et Renaissance dans le cadre du programme PRIMADA. | Les travaux débuteront à l’automne 2022 | Division des loisirs et de la vie communautaire | 2022 |  |
| Accessibilité restreinte des personnes handicapées aux activités de loisir initiées par le service des loisirs et les organismes du milieu. | Organiser une rencontre avec les organismes reconnus. | Date de la rencontre | Division des loisirs et de la vie communautaire | 2022 |  |
| Accessibilité restreinte des personnes handicapées aux activités de loisir initiées par le service des loisirs et les organismes du milieu. | Développer et maintenir des programmes variés en loisirs adaptés aux besoins, intérêts et capacités des personnes (C-1) | Au moins une nouvelle activité ou programme offert aux personnes handicapées. Taux de participation augmenté. | Division des loisirs et de la vie communautaire | 2022 |  |
| Accessibilité restreinte des personnes handicapées aux activités de loisir initiées par le service des loisirs et les organismes du milieu. | Mettre en place des mesures visant à faciliter la participation des citoyens handicapés à l’offre de service en loisir | Mesures prises | Division des loisirs et de la vie communautaire | 2020-2021-2022 | Reporté en 2021 |
| Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers | Maintenir le service d’intégration aux activités de camps de jour pour les enfants handicapés (C-1) | Service maintenu | Division de l’aquatique et de la jeunesse | 2020, 2021, 2022 | Réalisé en été 2020 |
| Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers | S’assurer qu’il n’y a aucun refus d’enfant ayant des besoins particuliers. | Aucun enfant n’a été refusé | Division de l’aquatique et de la jeunesse | 2020-2021-2022 | Réalisé en été 2020 |
| Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers | Devenir membre de Zone loisirs Montérégie. | Le camp de jour de la ville est membre de Zone loisirs Montérégie. | Division de l’aquatique et de la jeunesse | 2020 | Réalisé  |
| Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers | Former les accompagnateurs en camp de jour. | Tous les accompagnateurs ont une certification en accompagnement camp de jour. | Division de l’aquatique et de la jeunesse | 2020-2021-2022 | Réalisé en été 2020 |

# AXE EMPLOI

**OBJECTIF : ACCROÎTRE L’EMBAUCHE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES À LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Obstacles** | **Mesures** | **Indicateurs** | **Responsables et collaborateurs** | **Échéanciers** | **Bilan 2020** |
| Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme. | Élargir les sources de recrutement aux organismes œuvrant en employabilité afin de rejoindre les personnes handicapées | Nombre d’occasions offertes. | Direction des ressources humaines et des communications  | 2022 |  |
| Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme. | Créer des opportunités d’emplois ou de stages chaque année pour les personnes ayant des besoins particuliers. (D-1) | Nombre de stages organisés. | Direction des ressources humaines et des communications  | 2022 |  |
| Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme. | Accompagner les directions au cas par cas | Nombre, dates, raisons d’accompagnement | Direction des ressources humaines et des communications  | 2022 |  |
| Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme. | Identifier un membre du personnel qui agira comme personne-ressource. | Une personne-ressource a été déterminée dans chaque département (directeur ou chef de division) | L’ensemble des directions | 2022 |  |

# AXE COMMUNICATIONS MUNICIPALES

**OBJECTIF : OFFRIR AUX PERSONNES HANDICAPÉES LA POSSIBILITÉ DE S’EXPRIMER, DE COMMUNIQUER ET DE S’INFORMER ADÉQUATEMENT, PEU IMPORTE LE MOYEN DE COMMUNICATION UTILISÉ**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Obstacles** | **Mesures** | **Indicateurs** | **Responsables et collaborateurs** | **Échéanciers** | **Bilan 2020** |
| Les tableaux complexes ne sont pas accessibles | Utiliser des tableaux simples dans les documents et s’assurer d’avoir une table des matières en format Word. | Les tableaux produits dans les documents publics sont accessibles (format Word).<https://extranet.inlb.qc.ca/adaptation-de-linformation-aims/>Participation à une formation (date) | Division des communications | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |
| Les documents produits à Saint-Lambert ne sont pas tous accessibles. | Revoir les différentes normes de rédaction pour écriture accessible.  | <https://extranet.inlb.qc.ca/adaptation-de-linformation-aims/>Participation à une formation (date) | Division des communications | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |
| Les citoyens n’ont pas toujours accès aux informations  | Porter une attention particulière aux termes utilisés dans les communications pour être inclusifs | <https://extranet.inlb.qc.ca/adaptation-de-linformation-aims/>Participation à une formation (date) | Division des communications | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |
| Difficulté pour certains groupes cibles d’obtenir de l’information sur les travaux de construction en cours dans la ville. | Améliorer la diffusion de l’information en ce qui concerne les travaux de construction pour assurer la sécurité de tous | Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain et le RAAMM sont avisés lorsque des travaux entravent la circulation. Qu'il s'agisse de travaux au niveau de la chaussée ou des trottoirs. | Division du génie | 2020, 2021, 2022 | En continu |
| Les activités accessibles de la ville sont méconnues. | Promouvoir l’accessibilité des activités offertes par la ville. | Diffusion sur le site internet de la ville : <https://www.saint-lambert.ca> | Division des communicationsDirection de la culture et des loisirs | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |

# AXE HABITATION

**OBJECTIF : OFFRIR AUX PERSONNES HANDICAPÉES LA POSSIBILITÉ DE SE LOGER ADÉQUATEMENT SELON LEURS BESOINS SPÉCIFIQUES DANS UN LIEU LIBREMENT CHOISI**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Obstacles** | **Mesures** | **Indicateurs** | **Responsables et collaborateurs** | **Échéanciers** | **Bilan 2020** |
| Les coûts pour faire adapter une résidence pour personne handicapée sont très élevés. | Prendre en charge la demande de subvention gouvernementale quant aux initiatives citoyennes en aménagement. | Nombre de demandes effectuées | Direction du génie, de l’urbanisme et de l’environnement | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |
| Les personnes handicapées ont de la difficulté à trouver une habitation adaptée à leurs besoins. | Tenir une liste à jour des habitations modifiées. | Fichier mis à jour au fur et à mesure | Direction du génie, de l’urbanisme et de l’environnement | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |

# AXE SÉCURITÉ CIVILE

**OBJECTIF : PRÉVOIR DES MESURES D’ADAPTATION EN CAS DE SITUATIONS PARTICULIÈRES, Y COMPRIS EN CAS DE SITUATION D’URGENCE OU DE SANTÉ PUBLIQUE**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Obstacles** | **Mesures** | **Indicateurs** | **Responsables et collaborateurs** | **Échéanciers** | **Bilan 2020** |
| Méconnaissance des préoccupations des personnes handicapées et des familles où vit une personne handicapée. | Mettre à jour de la liste des résidents nécessitant une assistance particulière en situation d'urgence | Fichier mis à jour au fur et à mesure (au moins une fois par année) | Direction du génie, de l’urbanisme et de l’environnement | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |

# AXE SENSIBILISATION ET FORMATION

**OBJECTIF : SENSIBILISER DIVERS PUBLICS AU POTENTIEL DES PERSONNES HANDICAPÉES ET À L’IMPORTANCE DE FAVORISER DES ENVIRONNEMENTS ACCESSIBLES**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Obstacles** | **Mesures** | **Indicateurs** | **Responsables et collaborateurs** | **Échéanciers** | **Bilan 2020** |
| Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire. | Développer, mettre à jour et diffuser le Plan d’action annuel à l’égard des personnes handicapées via les moyens de communication municipale. | Diffuser le bilan et le plan d’action sur le site internet de la ville chaque année. | Ensemble des directions  | 2020, 2021, 2022 | En continu |
| Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire | Développer, mettre à jour et diffuser de l’information à l’égard des personnes handicapées via les moyens de communication municipale.  | Souligner chaque année la Semaine québécoise des personnes handicapées dans l’infolettre et les médias sociaux | Division des communications | 2020, 2021, 2022 | Réalisé au printemps 2020 |
| Méconnaissance des enjeux liés à l’accessibilité universelle dans les différents commerces de la municipalité. | Informer et renseigner les commerçants et la population des avantages liés à l’accessibilité universelle. (E-1) | Sensibiliser au moins 10% des commerçants chaque année. | Direction du génie, de l’urbanisme et de l’environnement | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |
| Méconnaissance des enjeux liés à l’accessibilité universelle dans les différents commerces de la municipalité. | Inclure la Corporation de développement économique au comité consultatif en accessibilité universelle. | Un membre de la Corporation de développement économique fait partie du comité consultatif. | Division des loisirs et de la vie communautaire | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |
| Méconnaissance des enjeux liés à l’accessibilité universelle dans les différents commerces de la municipalité. | Faire la promotion du programme Petits établissements accessibles (PÉA) auprès des commerçants (société habitation Québec) | Distribution d’un pamphlet dans chaque commerce de l’avenue Victoria au centre-ville. | Direction du génie, de l’urbanisme et de l’environnement | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |
| Plusieurs obstacles entravent les trottoirs et limitent les déplacements des personnes handicapées parce que le public n’est pas suffisamment sensibilisé. | Mention visant à sensibiliser le public dans l’infolettre, Twitter et Facebook  | Affichage 2 fois par année  | Division des communications | 2020, 2021, 2022 | En continu |
| Plusieurs obstacles entravent les trottoirs et limites les déplacements des personnes handicapées parce que le public n’est pas suffisamment sensibilisé | Distribuer un calendrier municipal qui identifie clairement les jours de la collecte des matières résiduelles et le positionnement des bacs en bordure de rue. | Distribution du calendrier à chaque année. | Division de l’environnement  | 2020, 2021, 2022 | Réalisé en 2020 |
| Plusieurs obstacles entravent les trottoirs et limites les déplacements des personnes handicapées parce que le public n’est pas suffisamment sensibilisé | Mention visant à sensibiliser le public sur le positionnement des bacs en bordure de rue sur site internet de la ville. | Affichage à chaque année sur le site internet de la ville : <https://www.saint-lambert.ca>. | Division des communicationsDivision de l’environnement | 2020, 2021, 2022 | Réalisé en 2020 |
| Manque de connaissance du personnel en ce qui concerne les accommodements raisonnables. | Planifier une formation aux membres du personnel sur les devoirs d’accommodements raisonnables (D-1) | Formation offerte par un organisme expert reconnu dans ce domaine (Formation AlterGo, CDPDJ, GAPHRSM (Mme Couture: 450-923-1548)) | Division des loisirs et de la vie communautaire | 2022 |  |
| Méconnaissance des outils de sensibilisation à l’égard des personnes handicapées et du potentiel de ces personnes. | Réaliser une journée de sensibilisation en accessibilité universelle pour les élus et les employés municipaux. (E-1) | Date de la journée de sensibilisation et nombre de participants | Direction de la culture et des loisirs | 2022 |  |
| Méconnaissance des outils de sensibilisation à l’égard des personnes handicapées et du potentiel de ces personnes. | Installer un kiosque du CISSS lors de l’événement : Saint-Lambert en fête | Date de la présence d’un kiosque | Division Arts et culture | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |
| Méconnaissance des outils de sensibilisation à l’égard des personnes handicapées et du potentiel de ces personnes. | Ajouter les logos appropriés dans les publications municipales lorsque les événements, ateliers ou cours sont accessibles | Logos ajoutés dans les publications de manière systématique | Division Arts et cultureDivision des loisirs et de la vie communautaire | 2020, 2021, 2022 | Réalisé en 2020 |
| Les gestionnaires ou propriétaires requérant un permis de restauration auprès de la Ville connaissent peu la section 3.8 du Code national du bâtiment. | Offrir une formation au personnel qui délivre les permis, une fois par année ou lors du recrutement. | Date de la formation et nombre de participants. | Direction du génie, de l’urbanisme et de l’environnement | 2020, 2021, 2022 | Reporté en 2021 |

# AXE APPROVISIONNEMENT EN BIEN OU SERVICES ACCESSIBLES

**Objectif : LORS DE L’ACHAT OU DE LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES, S’ASSURER DE LEUR ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (Art. 61.3 de la Loi).**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Obstacles** | **Mesures** | **Indicateurs** | **Responsables et collaborateurs** | **Échéanciers** | **Bilan 2020** |
| L’accessibilité universelle n’est pas assez prise en compte lors de l’achat ou de la location de biens et de services. | Inclure des éléments d’accessibilité universelle dans les devis et les appels d’offres | Appels d’offres publiés stipulant la règle d’accessibilité. | Division de l’approvisionnement et des projets spéciaux | 2022 |  |
| L’accessibilité universelle n’est pas assez prise en compte lors de l’achat ou de la location de biens et de services. | Offrir une formation (webinaire) sur les différents éléments et documents nécessaires lors d’un appel d’offres. | Date de la formation Nombre de participants  | Division de l’approvisionnement et des projets spéciaux | 2022 |  |